



A

Mr le Sous-préfet de Valenciennes  
6, avenue des Dentellières  
CS 40469

59 322 Valenciennes Cedex

24 octobre 2016

Courrier avec suivi

Objet : Demande d'annulation de la délibération votée le 5 octobre 2016 page 5, chapitre I-7 de la synthèse du conseil municipal (pièce N° 1)

Monsieur le Sous-Préfet,

Je vous demande de bien vouloir utiliser votre pouvoir de déférer préfectoral pour faire annuler la délibération susnommée qui concerne des échanges de parcelles entre la commune de Petite-Forêt et la Sté CREER PROMOTION.

*Cet échange aura pour effet l'enrichissement personnel des bénéficiaires de cet échange dû à la perte minimum pour la commune de Petite-Forêt de 87 192 € :*

La commune donne des terrains d'une valeur de 162 000 € à la Sté CREER PROMOTION

La Sté CREER PROMOTION donne en échange la parcelle AL 440 des consorts Traisnel que la Sté a achetée pour 60 000 € (le Maire refuse à Mr Quinet les documents officiels de cet achat). La soulte est fixée à 27 192 €.

Pour mémoire, la parcelle AL 440 est de la terre à pâture totalement enclavée qui vaut en référence à la chambre d'agriculture du haut de France entre 3 470 € et 21 380 € avec une dominante à 12 090 €.

Résumé :

La commune donne à la Sté CREER PROMOTION, des parcelles d'une valeur de 162 000 €

La commune reçoit en change une parcelle achetée par la Sté CREER PROMOTION de 60 000 €.

Mr le Maire accepte cette parcelle réévaluée à 16 fois sa valeur **!?**

*Sauf à le démontrer, il y a bien un enrichissement sans cause des consorts Traisnel !*

**A la parcelle s'ajoute une soulte de 27 192 €.**

**Les conséquences de ces échanges pour la municipalité :**

➡ 162 000 € — (60 000 € + 27 192 €) = **87 192 € de perte !!!**

---

*En réalité si l'on prend la valeur de la parcelle AL 440, qui pourrait être fixée par les domaines aux environs de 12 090 € :*

---

➡ 162 000 € — (12 090 € + 27 192 €) = **134 000 € de perte réelle !!!**

Mr le Maire qui était l'unique rapporteur de cette délibération a participé activement à l'enrichissement sans cause des consorts Traisnel avec les pertes subies par la commune dans la transaction !

Pourquoi « acheter » la parcelle AL 440 des consorts Traisnel.

Mr le Maire nous dit en avoir besoin pour construire une deuxième salle des sports.

À aucun moment Mr le Maire n'a fait part au conseil municipal de ce besoin après qu'il ait en 2010 abandonné son projet pharaonique d'une salle des sports d'un montant de 2 900 000 € financé en partie par un emprunt devenu toxique de 1 700 000 €. Cet emprunt n'a servi qu'à éviter la faillite de la commune en 2010 !

---

*Non, Mr le Maire n'a aucune intention de construire une deuxième salle des sports. J'en veux pour preuve, l'intervention de Mr Rachid Lamri conseiller de la majorité municipale du groupe socialiste dont Mme De-grandsart en est la secrétaire :*

---

➡ *Mr Lamri précise au conseil municipal que la commune ne va pas acheter la parcelle AL 440, si elle n'en a pas besoin (l'échange n'est pas un achat ?????).*

De plus, il y a dans un rayon de 500 m, deux salles des sports ! Pourquoi en mettre une troisième à cet endroit, qui est à l'antipode du centre-ville actuel ? Les besoins sont ailleurs pour les associations !

Tout cela est de la poudre aux yeux qui nous cache une transaction nébuleuse !!!

*Mr Quinet demande pourquoi ne pas avoir vendu l'ensemble des parcelles au prix de 165 000 € à la Sté CREER PROMOTION et d'acheter, si on en a besoin, la parcelle de AL 440 des consorts Traisnel ?*

La réponse de Mr le Maire est très instructive :

---

***Et s'ils ne veulent pas nous vendre la parcelle ?***

---

Cela me paraît évident, car la commune l'aurait acheté au prix fixé par les domaines aux environs du prix dominant de 12 090 €, et non 60 000 €.

Mr le Maire serait-il redevable de son adjointe ou des consorts Traisnel ? Pour faire acheter la parcelle AL 440 à 60 000 € par la Sté CREER PROMOTION et se la faire remettre dans un échange sujet à caution, et c'est peu dire !!!

Il y a un précédent avec les consorts Traisnel.

Le 15 juillet 2005, nous avons voté (à l'époque j'étais adjoint au Maire) l'achat d'une parcelle AL 252 aux consorts Traisnel pour un montant de 56 012 € qui est passé dans l'acte de vente à 96 796,40 € à partir d'une délibération qui n'a jamais été votée au conseil municipal (j'ai tout un dossier sur cette manipulation).

Je demande l'annulation de l'échange des parcelles qui manque de transparence ; alimentant ainsi des commentaires qui s'imposent.

Cette perte pour la commune est inacceptable.

➡ La perte est au bas mot pour la commune de 87 192 € avec un maximum de 134 000 €.

Pouvez-vous me tenir informé des suites réservées à mon courrier ?

Vous remerciant par avance de votre obligeance nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, nos très respectueuses salutations.

Le Président



Bernard Morel